



<https://youtu.be/e-jCuUnWLKs>

Préservons le plateau de Lachaud



Rappel: pourquoi avons-nous réagi ?



- Un **contrat de foretage** signé début 2018 :
 - déséquilibré qui donne trop de pouvoir à l'exploitant
 - aucune information et aucune concertation avec la population
- 29 hectares, jusqu'à 300 000 tonnes par an, 35 mètres de profondeur d'exploitation potentielle
- Constructions de bâtiments nécessaires à l'exploitation
- Possibilité de créer de nouvelles industries (centrale à enrobé ?)
- Des conséquences néfastes et irréversibles sur notre environnement

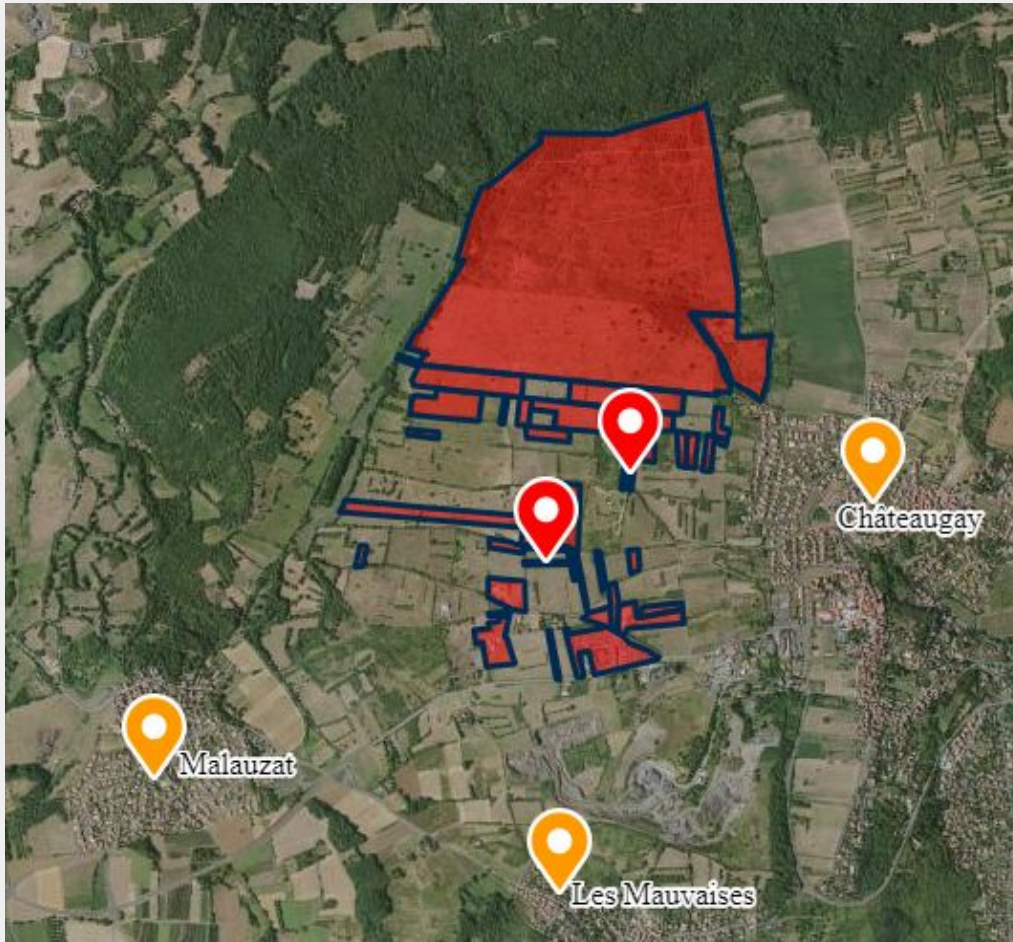



Des craintes justifiées : les espaces touchés

- Des parcelles mises à disposition par la Mairie de Châteaugay
- Des parcelles privées en cours d'acquisition par les exploitant
- **50 hectares** acquis par la société SBC Holding pour **1,4 millions euros**:
 - une zone naturelle
 - un prix 6 fois celui de la terre agricole

La réalité du projet

- + de 110 hectares aux mains de l'exploitant



- + 53 ha en main propres
- + 50 ha chez des propriétaires favorables au projet (mairie de Châteaugay etc.)
- Des acquisitions récentes (juillet 2019) 

Rappel: les nuisances



- **Poussières** et particules nocives
- Risque de **dépréciation immobilière** : jusqu'à -30 %?
- Fortes **nuisances sonores** et vibrations : engins, tirs de mines, concasseurs
- **Insécurité** et **pollution routière** : jusqu'à 150 camions/jour
- Impact sévère sur le plan écologique et **hydrologique**

Comment avons-nous avancé



- Rencontres avec des **élus**
 - **Les maires** des communes touchées
- **Courrier** aux principaux élus:
 - Préfecture
 - Conseil départemental
 - Clermont Auvergne Métropole (CAM)
- Partage avec des **associations** qui ont **gagné** et nous soutiennent
- Réunions **d'informations** et tracts
- **Communication** lors des vides greniers
- Obtention du **soutien** du Conservatoire des Espaces Naturels
- Obtention du **soutien** de la FRANE
- **Interview** sur France Bleu Pays d'Auvergne : émission H2O

Comment avons-nous avancé



- Contact avec deux cabinets d'**avocats**
- Mise en alerte d'un **huissier**
- Recherche d'une **personnalité** qui pourrait nous parrainer et contacts avec la presse écrite et radio.
- **Interview d'un riverain** des Mauvaises
- **Défrichement stoppé** suite à notre alerte environnementale
- Mise en place de **panneaux** à l'entrée de **Châteaugay**
- Vente de **panneaux individuels** pour nos adhérents
 - afficher ouvertement son **opposition** au projet, son **soutien** à l'association
- Création du site Internet : **www.plateaulachaud.fr**

Nos prochaines actions



- organiser une action citoyenne innovante
- être **acteur du PLUM** : Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
 - envoyer des remarques
- **Enrichir** le site internet : www.plateaulachaud.fr
 - informer sur les tirs de mines
 - discuter des alternatives
 - la valse des arrêtés préfectoraux
 - continuer à dénoncer l'argumentaire de l'exploitant
- entrer en **contact** avec **L'UNESCO**
 - le courrier est prêt

Comment nous aider ?



- Transmettez-nous des **informations** et **documents** critiques
- Communiquez sur les réseaux sociaux et créez des liens vers notre site Internet : www.plateaulachaud.fr
- Interrogez votre mairie par écrit
- Écrivez à votre député, conseiller régional et conseiller général
- Distribuez nos tracts téléchargeables sur notre site
- **Affichez votre opposition** au projet sur votre maison
- **Vous êtes propriétaires de terrains sur le plateau : ne vendez pas ou contactez nous !**
- Vous participez à des foires ou des expositions : affichez nos tracts

Agissons sur le PLUM



- Le **Plan Local d'Urbanisme** va disparaître
- On va dépendre du PLUM : le PLU de la **Métropole**
- C'est ce PLUM qui va définir par exemple :
 - les zones constructibles
 - les zones agricoles et naturelles
- Il faut **envoyer des remarques** pour demander la préservation du plateau de Lachaud !
- Une action rapide, chacun peut participer, **par mail** :

plui@clermontmetropole.eu

- L'année prochaine Châteaugay perd mécaniquement un élu au sein de Clermont Auvergne Métropole



Notre réponse aux arguments de ceux qui portent le projet

L'emploi?

Nous sommes bien sûr tous très sensibilisés à ce sujet, toutefois :

- Une carrière fonctionne avec un effectif réduit de salariés (aux alentours de 5 personnes)
- La carrière ne fait plus vivre les Châteaugayres

Il n'y aurait pas de création d'emplois



Notre réponse aux arguments de ceux qui portent le projet

La carrière est là depuis toujours ?

- La **densité de population et de logements** il y a 50 ou 100 ans était beaucoup plus basse que celle de nos jours
- La carrière d'il y a 100 ans était ridiculement petite par rapport à ce qui est projeté aujourd'hui
- cette zone n'était pas située à 1.5 km d'un bien classé patrimoine mondial de l'**UNESCO**

Notre réponse aux arguments de ceux qui portent le projet

Des ressources pour la commune ?
sauf si...

- parcelles SBC : +50 hectares, 60 ans d'exploitation possible, sans frais !
- parcelles Mairie : +25 hectares, 30 ans d'exploitation prévue, une redevance à donner.

L'exploitation risque de débiter en dehors des parcelles concédées !

Les nuisances pour les riverains, 0€ pour notre budget...



Notre réponse aux arguments de ceux qui portent le projet

C'est un projet très encadré!

- On nous promet une carrière écologique...
- La carrière actuelle ne bénéficie pas de ces normes :
 - pas d'arrosage contre les poussières
 - peu d'action contre le bruit
- Les nuisances seront là, même encadrées :
 - voir l'interview sur notre site
 - rien n'empêchera les vibrations des tirs de mines
 - 150 camions, c'est infernal
- Tout serait fait pour minimiser les coûts d'exploitation

Et à la fin, décharge ou pas décharge ?



- **Décharge, très clairement !**
 - voir les arrêtés préfectoraux (sur notre site internet)
- Zone de transit ou zone de stockage des déchets inertes
 - des **centaines de milliers de mètres cubes**
 - **Inertes ?**
- C'est une activité inhérente à l'activité d'une carrière
- Des **camions supplémentaires**

*Pourquoi la municipalité cherche à **minimiser ou à cacher cette activité ?***

A chacun de juger !

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ex décharge de classe 3)

arrêté de mars 2014:

Carrière de CHATEAUGAY

Arrêté Préfectoral N° 08/04139 du 18.12.2008

Arrêté Préfectoral Complémentaire

N°10/02903 du 30.11.2010

ISDI de CHATEAUGAY

Arrêté Préfectoral N° 14/00431 du 07.03.2014

Article 1^{er}. – La société JALICOT dont le siège social est situé La Pardieu. 21 Allée Evariste Galois. CS 80019. 63179 Aubière cedex, est autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes, sise à 9 rue des Carrières 63 119 Châteaugay, dans les conditions définies par le présent arrêté et ses annexes.

Article 3. - L'exploitation est autorisée pour une durée de 10 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4 . - La capacité totale de stockage de déchets inertes est limitée à 640 000 tonnes. (400 000 m³)

Article 5. - Les quantités maximales de déchets inertes pouvant être admises chaque année sur le site sont limitées à 110 000 tonnes.(68 750 m³)

Et maintenant ?



- Notre force repose sur le nombre d'adhérents
- Nous avons besoin de vous
- Soyons acteurs de notre avenir
- Préservons notre qualité de vie

Rejoignez nous, adhérez à l'association

**Grâce à la mobilisation de tous le projet restera un
projet**

Montrons force et détermination !



- Nous pourrions être défendus et représentés par le cabinet **Huglo-Lepage**
 - ils s'engageront à nos côtés le moment venu
 - Un des meilleurs cabinet en droit de l'environnement
- Nous sommes en contact avec **Corinne Lepage**
 - docteur en droit
 - ministre de l'environnement (1995-1997)
 - députée européenne (2009-2014)
- Des avocats engagés et reconnus

Montrons force et détermination !



- Un coût très important : **15 000€** à réunir
- Mais...
 - **500 membres, 30€** de dons en moyenne par personne
 - Ou ...100 donateurs pour un montant de 150 euros
- Et pour les fervents protecteurs de l'environnement:
 - un plateau de 150 hectares en danger pour 100 ans : **1€** par an et par hectare pour une nature préservée !
- Le conseil universellement donnée à l'association par tous nos soutiens et contact :

Prenez un avocat !

Comment participer ?



- Chacun apporte ce qu'il peut :
 - selon ses moyens
 - selon ses convictions
 - l'association ne communique pas sur vos versements
- Via une cagnotte en ligne ULULE (à mettre en place)
 - il y a des frais pour l'association (5%)
 - dons public / privé / anonyme

C'est le moment de s'engager !

Témoignages



- La mobilisation des habitants des Combrailles
<http://la-reije.over-blog.com/>
- Carrières et briqueteries en Bray
<http://non-aux-carrieres-en-bray.org/>
- Saint Jean De Tholome
<https://www.youtube.com/watch?v=22OwHDsNXWs>
- Abergement de Varey :
<https://www.youtube.com/watch?v=NTs0i0fAYYQ>